



**Communiqué de presse**  
**Conseil communautaire de Berg et Coiron du 14 novembre 2019**

Jean Paul Roux, Maire de Lussas et Président de la communauté de communes Berg et Coiron, accueillait le conseil communautaire le 14 novembre dernier. Un conseil qui s'est tenu dans les locaux du village documentaire l'Imaginaire, un peu plus d'un an après son ouverture aux professionnels.

Les élus ont tout d'abord voté la participation de Berg et Coiron, via un fonds de concours, au projet de bibliothèque porté par la commune de Villeneuve de Berg. Une participation prévisionnelle de 150.000 € qui se justifie par le rayonnement intercommunal (collège, maison familiale rurale, hôpital...) d'un tel équipement ainsi que sa vocation culturelle et d'éducation à l'ensemble de Berg et Coiron.

Deuxième point fort du conseil communautaire, le point d'avancement et les dernières décisions actant l'ouverture prochaine de la Maison France Services de Berg et Coiron.

Pour rappel, une Maison France Services est un lieu de permanences dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives (de plus en plus souvent numériques) : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit...

Ce nouvel équipement, financé à hauteur de 30.000 € par l'Etat et ses partenaires, devrait ouvrir ses portes au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, dans les locaux de l'ancienne boucherie du Centre à Villeneuve de Berg. Une itinérance dans les communes de Berg et Coiron sera mise en place plus tard dans l'année. La création du service, le conventionnement avec les différents partenaires (Pôle Emploi, CAF, assurances maladie...), le bail de location pour le local... autant de points validés par les conseillers communautaires.

Pour formaliser les services fournis occasionnellement par Berg et Coiron à ses communes membres (intervention des services techniques, assistance du service financier, réalisation de documents de communication...), une convention d'assistance a été validée en conseil. Le travail de mutualisation (matériels, logiciels, groupements de commande...) va se poursuivre à l'avenir.

Autre décision prise lors du conseil communautaire : la création d'une régie pour la crèche et l'accueil de loisirs, permettant de percevoir certains paiements des familles. Une conséquence de la récente fermeture du Trésor Public de Villeneuve de Berg.

En termes d'énergies renouvelables, Berg et Coiron va solliciter le dispositif « Starter ENR » proposé par la Région Auvergne – Rhône-Alpes qui accompagne les communautés de communes dans leurs projets de développement de production locale d'énergies renouvelables.